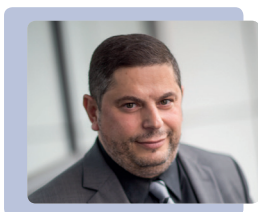


# EN ACTION POUR LE LOGEMENT

LETTRE D'INFORMATION  
ACTION LOGEMENT

#06 - JUIN 2019

ActionLogement 



En signant le 16 janvier 2018 une Convention quinquennale avec l'État, Action Logement a marqué sa volonté d'aller plus loin dans sa mission d'utilité sociale au service de l'intérêt général. Le Groupe devient ainsi un interlocuteur privilégié de l'État en matière de politique publique de l'habitat et du cadre vie.



Attentif aux évolutions de notre société et aux besoins des habitants des territoires, Action Logement a décidé de monter en puissance le 10 janvier dernier en rendant public un Plan d'Investissement Volontaire (PIV), d'un montant de 9 milliards d'euros, entièrement dédié à l'amélioration de l'habitat et à l'effort de construction, signé le 25 avril.

La Convention quinquennale complétée du PIV, ce sont in fine, plus de 24 milliards d'euros que le Groupe mobilise sur cinq ans et qui témoignent de l'intensité de notre engagement au service des salariés, des entreprises et des territoires. C'est là une opération à 360° qui couvre l'ensemble des problématiques liées au logement, qu'il s'agisse de proposer de nouvelles formes d'habitat, de participer à la revitalisation des centres de nos villes moyennes ou encore de trouver des circuits de financement plus abondants pour sécuriser et diversifier les parcours résidentiels et donner aux opérateurs du secteur les moyens de leur mission.

Car au cœur de nos ambitions partagées s'inscrit une certitude : la question du logement et en particulier celle des salariés à revenus modestes est primordiale en matière de pouvoir d'achat, en matière d'emploi, en matière de bien-vivre ensemble. Elle ne peut s'entendre comme une addition de mesures successives. Elle doit au contraire s'appuyer sur une vision globale, volontariste et protéiforme. C'est notre conviction affirmée. Et nous nous attachons à la traduire dans nos interventions au quotidien.

La plupart des programmes développés dans la Convention quinquennale sont déjà entrés dans leur phase opérationnelle : création d'un organisme national des ventes HLM, signature des conventions avec les 222 villes du programme « Action Cœur de Ville », bonification de la première tranche des Prêts de Haut de Bilan, relance du renouvellement urbain, financement du logement des jeunes, déploiement de la garantie Visale élargie... Les nouvelles initiatives du PIV s'organisent autour de 7 axes qui seront déployés dès le début de l'été et qui répondent en particulier aux attentes de nos concitoyens en termes de mobilité résidentielle ou professionnelle et de rénovation énergétique.

Il nous a paru utile de vous présenter aujourd'hui l'ensemble de ces éléments qui traduisent notre ambition au service de vos territoires.

**Bruno Arcadipane**

Président d'Action Logement Groupe

**Jean-Baptiste Dolci**

Vice-président d'Action Logement Groupe

## AU SOMMAIRE DE CETTE LETTRE

PAGE 02 LE PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE

PAGE 05 LA CONVENTION QUINQUENNALE, DIX-HUIT MOIS APRÈS

PAGE 06 FOCUS SUR ACTION CŒUR DE VILLE

PAGE 08 EN ACTION(S) DANS LES TERRITOIRES

PAGE 08 NOMINATIONS

## CHIFFRES-CLÉS

**1 milliard d'euros**  
pour améliorer la  
performance énergétique  
des logements

**150 millions d'euros**  
pour favoriser la mobilité

**1,55 milliard d'euros**  
pour développer  
un habitat plus inclusif

**1,2 milliard d'euros**  
pour transformer  
les locaux vacants  
en logements

**1,5 milliard d'euros**  
pour améliorer l'habitat  
dans les Outre-mer

**2,72 milliards d'euros**  
pour produire plus  
et moins cher

**945 millions d'euros**  
pour agir contre  
la dégradation de  
l'habitat ancien

# 9 MILLIARDS D'EUROS AU SERVICE DU LOGEMENT

**Soucieux d'assumer pleinement son rôle d'acteur majeur du logement et conscient des responsabilités induites par sa vocation d'utilité sociale, le groupe Action Logement rentre dans la phase de réalisation du Plan d'Investissement Volontaire annoncé le 10 janvier par les Partenaires sociaux et signé avec l'État le 25 avril dernier. Ce Plan, d'une ampleur exceptionnelle s'articule autour de sept axes et se traduit par :**

- Des subventions attribuées aux propriétaires bailleurs et occupants pour la rénovation énergétique des logements,
- Une prime à la mobilité au bénéfice des salariés en vue d'accompagner un rapprochement entre leur logement et leur lieu de travail,
- Une subvention aux travaux d'adaptation au vieillissement de logements privés et la création d'une foncière dédiée à la rénovation des EHPAD publics et non lucratifs et au soutien de leurs gestionnaires,
- La création d'une foncière pour transformer des bâtiments de bureaux et locaux vides en logements sociaux et intermédiaires en zone tendue,
- Des investissements massifs au profit du logement dans les territoires ultramarins prenant en compte leurs contraintes spécifiques,
- Des fonds propres pour soutenir la croissance de l'offre de logements sociaux et intermédiaires de qualité adaptée aux besoins de chacun et accompagner le mouvement HLM dans son effort de restructuration,
- Le financement de la lutte contre l'habitat dégradé voire indigne où vivent de nombreux salariés et la démolition des logements sociaux obsolètes dans les zones détendues.

Ce Plan d'Investissement Volontaire inclut également un soutien déterminant au secteur du logement social avec une subvention de 900 millions d'euros versés sur 3 ans au Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP), afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre d'exploitation des bailleurs sociaux.

Pour les partenaires sociaux d'Action Logement, les subventions directes versées aux salariés sont une réponse forte aux questions concrètes de pouvoir d'achat. C'est aussi un engagement au sens le plus large en faveur de la construction de logements et de l'amélioration des conditions d'habitat pour favoriser l'emploi au service des entreprises.

Ce plan d'investissement s'ajoute aux engagements qu'Action Logement a pris dans le cadre de sa Convention quinquennale avec l'État par laquelle 15 milliards d'euros seront apportés au financement de la dynamique du logement des salariés d'ici 2022.



# TROIS MESURES POUR SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS

## ◆ Pour des logements moins énergivores

Avec cette mesure, les Partenaires sociaux améliorent la qualité de vie et le pouvoir d'achat des salariés aux revenus modestes et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'une subvention de 15 000 ou 20 000 euros finançant 100 % des travaux de rénovation énergétique des logements pour les salariés aux revenus modestes, complétée par un prêt pour financer leurs travaux annexes.

Cette aide, mise en œuvre en septembre prochain pourra être attribuée aux salariés propriétaires occupants sous plafond de ressources (référence « ANAH modestes » : pour une personne seule, 24 918 euros de revenu fiscal de référence en Ile-de-France, 18 960 euros pour le reste de la métropole) ; aux propriétaires bailleurs modestes et aux propriétaires logeant des salariés modestes.

Elle s'appliquera à tous les logements, maisons individuelles ou appartements en résidence principale situés dans les territoires où il est impératif de réinvestir, zones B2, C, dans les 222 villes du dispositif Action Cœur de Villes et dans les DOM.

Les aides prennent la forme de subventions d'un montant maximal de 20 000 euros pour les propriétaires occupants et de 15 000 euros pour les propriétaires bailleurs et de prêts complémentaires de 10 à 30 000 euros pour financer des travaux complémentaires d'amélioration du logement.

L'ensemble de ce dispositif peut être cumulé avec des aides existantes.

## ◆ Des actifs plus près de leur lieu de travail

Action Logement propose de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Réduire la distance domicile - travail est une amélioration des conditions de vie et un gain de pouvoir d'achat. C'est également une aide pour les entreprises qui veulent recruter.

Cette aide qui sera mise en place en juillet prochain est une prime de 1 000 euros versée à l'ensemble des salariés (CDI, CDD, apprentissage, interim ou alternance) aux revenus modestes qui déménagent pour se

rapprocher de leur entreprise ou prendre un nouvel emploi.

Elle s'applique aux salariés utilisant leur véhicule personnel et dont le déménagement réduira le temps de trajet domicile-travail à moins de 30 minutes ou permettra l'utilisation des transports en commun ainsi qu'aux salariés ayant un revenu net fiscal mensuel jusqu'à 1,5 fois le SMIC pour une personne seule ou 2 fois le SMIC pour un couple.

## ◆ Maintenir les salariés âgés dans leur logement

Les Partenaires sociaux d'Action Logement prennent en compte la situation des salariés âgés et créent les conditions du maintien le plus longtemps possible dans leur logement.

Action Logement met en place, à partir de septembre prochain une subvention de 5 000 € pour adapter les sanitaires et prévenir le risque de chute des personnes âgées. Sont concernés, les anciens salariés de plus de 70 ans, sous plafond de ressources (référence « ANAH modestes » : pour une personne seule, 24 918 euros de revenu fiscal de référence en Ile-de-France, 18 960 euros pour le reste de la métropole) ; les parents d'un salarié d'une entreprise privée de plus de 10 salariés répondant aux mêmes conditions d'âge et de revenu que ci-dessus et les personnes en situation de dépendance (GIR de

1 à 4), sans condition d'âge, répondant aux mêmes conditions de statut et de revenu que ci-dessus.

Les travaux doivent porter sur la fourniture et la pose d'une douche à l'italienne avec un sol anti-dérapant, d'un lavabo destiné aux personnes à mobilité réduite et/ou d'une cuvette de WC rehaussée et de barres d'appui ergonomiques.

Action Logement verse une subvention d'un montant maximal de 5 000 euros, en payant directement les travaux à l'entreprise et les prestations d'accompagnement pour le compte du bénéficiaire. Cette aide peut être complétée par d'autres dispositifs existants (crédits d'impôt, aides de l'ANAH ou de la caisse de retraite...)

# SOUTENIR L'OFFRE DE LOGEMENTS

**L'objectif du groupe Action Logement et de ses filiales est de construire et de financer des logements, en particulier pour les salariés à revenus modestes. A travers le Plan d'Investissement Volontaire, les Partenaires sociaux proposent une réponse globale pour booster l'offre de logements et déclinier des solutions innovantes pour donner aux bailleurs sociaux la possibilité de mener à bien leur mission, construire plus et mieux. L'ensemble de ces dispositifs entrera en vigueur à l'automne 2019.**

## **Des locaux d'activité vacants transformés en logements.**

Action Logement va créer une société foncière chargée d'acheter des locaux d'activité et des bureaux vacants situés en zone tendue et les porter sur le long terme. L'objectif est d'alléger le coût de production des opérateurs qui les transformeront en logement locatif social et intermédiaire ou en accession à la propriété. Les Partenaires sociaux d'Action logement soutiennent la production de logements en zone tendue, en mettant en place un mécanisme de mobilisation du foncier pour permettre l'émergence d'opérations de logement dans des conditions économiques facilitées pour tous les opérateurs. Action Logement a d'ores et déjà identifié 135 000 m<sup>2</sup> de bureaux vacants en Ile-de-France présentant des complexités qui peuvent être levées par l'intervention et les moyens mis à disposition.

Cette foncière sera dotée d'1,2 milliard d'euros sur trois ans, pour moitié en fonds propres, pour

moitié sous forme de prêts et permettra la création de 24 000 nouveaux logements en zones tendues. Il s'agit de logements sociaux (40 %) et intermédiaires (20 %), de logements libres et de bureaux (dans la limite de 40 % de la surface traitée) pour assurer la mixité sociale et fonctionnelle.

## **Une intervention dans les copropriétés très dégradées ou dégradées, à hauteur de 145 millions d'euros.**

Il s'agit d'acquérir des copropriétés très dégradées ou de lots de copropriétés dégradées qui doivent être redressées, pour procéder aux travaux de remise en état et à la remise en location au profit des salariés. Le financement d'Action Logement s'inscrit dans le cadre du plan « Initiative Copropriétés » annoncé par l'État fin 2018, pour lutter contre la dégradation des copropriétés privées et appuyer les collectivités dans la lutte contre le mal-logement et les risques de péril et d'insécurité des propriétaires et locataires occupant ces logements. Le dispositif concernera 1 700

logements ciblés sur une dizaine de copropriétés très dégradées dans les quartiers du renouvellement urbain et 800 logements ciblés sur une partie des 700 copropriétés dégradées recensées.

## **La lutte contre l'habitat indigne.**

Des dotations en fonds propres et en prêts (300 millions d'euros) vont être dévolus à l'Association Foncière Logement (AFL), filiale d'Action Logement, pour procéder à l'acquisition et à la réhabilitation de logements indignes, insalubres, en péril ou anciens dégradés dans les centres-villes. L'objectif est de recréer des conditions d'attractivité qui permettent de restaurer la mixité sociale et d'installer dans ces quartiers, une nouvelle dynamique en s'appuyant sur le logement des salariés.

## **La démolition des logements sociaux obsolètes et vacants.**

Action Logement dégage pour les bailleurs sociaux des subventions (250 millions d'euros) pour financer la démolition des logements obsolètes et partiellement vacants en zones détendues (B2 et C, hors QPV ANRU) et des prêts (250 millions d'euros) pour accompagner la reconstruction partielle de logements plus attractifs. Les Partenaires sociaux d'Action Logement contribuent ainsi à reloger les salariés en centre-ville dans des logements attractifs et plus adaptés à leurs besoins.

## UN SOUTIEN MASSIF AUX BAILLEURS

- 300 millions d'euros en fonds propres en faveur des ESH et des Coop, et en titres participatifs en faveur des OPH pour les aider à se restructurer.
- 320 millions d'euros en fonds propres en faveur des ESH filiales d'Action Logement.
- 900 millions d'euros de subvention au Fonds National d'Aide à la Pierre (300 millions d'euros par an pendant 3 ans de 2020 à 2022), en compensation de la suppression de la contribution des bailleurs sociaux.
- 200 millions d'euros pour abonder, sous forme de dotations en fonds propres, les Organismes de Foncier Solidaire (OFS) qui se créent notamment à l'initiative des collectivités locales.
- 1 milliard d'euros pour la production de logements locatifs intermédiaires pour les classes moyennes.

5 CHIFFRES-CLÉS  
POUR 5 ANS

**15 milliards d'euros**  
pour contribuer à  
l'amélioration de la  
situation du logement  
parmi lesquels :



**5,5 milliards d'euros**  
pour la production  
et la réhabilitation de  
logements sociaux et  
intermédiaires



**4,5 milliards d'euros**  
pour les aides aux salariés



**3,5 milliards d'euros**  
pour la rénovation urbaine



**1,5 milliard d'euros**  
pour redynamiser  
les centres des villes  
moyennes

# DIX-HUIT MOIS AU SERVICE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

**En un peu plus d'une année, Action Logement a posé le socle des interventions et des ambitions définies dans la nouvelle Convention quinquennale. Son expertise en matière de besoins en logements des salariés, ses capacités financières et son évidente utilité sociale en font, pour les entreprises, pour les Pouvoirs Publics et pour les Territoires, un partenaire incontournable. Bilan des chantiers lancés.**

**L'Organisme National de Vente (ONV)** a été conçu dès l'été 2018 et officiellement lancé en février dernier. Doté d'un budget d'un milliard d'euros sur cinq ans, c'est un opérateur de place, à disposition de l'ensemble des bailleurs quel que soit leur statut, chargé de faciliter et d'accélérer la vente d'immeubles HLM pour développer l'accession sociale à la propriété et permettre aux opérateurs de reconstituer leurs marges de financement. Le premier appel à manifestation d'intérêt, clos à l'automne 2018 a permis d'identifier un potentiel de 11 000 logements susceptibles d'être proposés en accession à la propriété (soit 447 immeubles répartis sur l'ensemble du territoire, appartenant à 71 bailleurs : 28 % sont des OPH et 69 % sont des ESH). Un second appel sera lancé en septembre 2019.

**Le champ d'application de la garantie locative Visale a été étendu.** Elle prend désormais en charge les dégradations locatives et s'applique au bail mobilité. Le périmètre d'éligibilité a été élargi à tous les moins de trente ans. En 2018, Action Logement a accordé 70 303 visas, soit près de trois fois plus que l'année précédente.

**La deuxième vague de souscription de prêts de haut de bilan (PHB 2.0)** a été lancée en juin 2018. Elle a permis de mettre à disposition des organismes du logement social, une enveloppe globale de 2 milliards d'euros de financement privilégié. Action Logement prend à sa charge la bonification (amortissement différé) de ces prêts à hauteur de 812 millions d'euros.

**Action Cœur de Ville** : voir notre focus en page 6.

**Aides aux personnes morales :** Action Logement a distribué 1,279 milliard d'euros. Plus de 60 % de ces aides sont directement fléchées vers la production de logement social.

**Les aides aux personnes physiques** d'un montant de 641 millions d'euros en 2018 sont réorientées vers les aides à la mobilité. Celles-ci ont augmenté de 3 % l'an dernier, ce qui représente un engagement de 119 millions d'euros.

L'an dernier, **le patrimoine immobilier d'Action Logement** a augmenté de 2 % pour s'établir à 998 651 logements sociaux et intermédiaires. Il représente désormais 18,6 % du patrimoine social national. Dans le cadre de l'effort porté sur la construction, plus de 36 000 agréments ont été délivrés.

**Les mises en chantier** sont en recul de 3 % par rapport à 2017. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de ralentissement général du secteur immobilier : entre 2017 et 2018, les mises en chantier de logements collectifs ont reculé de 7 % à l'échelle nationale.

**Le développement du logement intermédiaire** se poursuit au travers des cinq filiales in'li, dont le patrimoine s'élevait fin 2018 à 60 906 logements, dont plus de 42 000 pour l'Île-de-France. L'objectif global est de 5 500 logements engagés en 2019.

Avec 1,695 milliard d'euros de contribution nette en 2018, **la collecte des fonds** est en hausse de 4,8 % par rapport à 2017.

# UNE MOBILISATION EN FAVEUR DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Dans le cadre de la Convention quinquennale 2018-2022 signée avec l'État le 16 janvier 2018, Action Logement s'est engagé à lutter contre les fractures territoriales en participant à la revitalisation des centres des villes moyennes, portée par le plan national « Action Cœur de Ville ».

Ce programme national vise à redynamiser 222 centres-villes en leur permettant de repenser et de reconfigurer les éléments-clés de l'attractivité pour les ménages de salariés : habitat, commerce, emploi, transports, stationnement, offre éducative, culturelle, sportive, etc.

Action Logement intervient sur le volet immobilier du programme « Action Cœur de Ville » afin de développer une offre nouvelle et attractive de logements en partenariat étroit avec les collectivités locales.

Ainsi, 1,5 milliard d'euros seront consacrés sur cinq ans au financement d'opérations locatives ou d'accession sociale à la propriété, considérées comme stratégiques dans le projet de revitalisation porté par les élus locaux.

Les opérations financées par Action Logement peuvent être portées par des organismes HLM ou des investisseurs privés. Il peut s'agir d'opérations d'acquisition-amélioration d'immeubles entiers, de transformation de locaux en logements, d'opérations de démolition-reconstruction, de construction d'immeubles neufs dans des dents creuses et d'opérations de réhabilitation d'immeubles entiers du parc privé.

Afin de favoriser la mixité sociale et l'attractivité des centres-villes, les logements financés présentent une grande diversité : logements locatifs sociaux, logements locatifs intermédiaires, logements locatifs privés conventionnés et accession sociale à la propriété. Action Logement finance ces opérations grâce à un mode de financement unique composé de subventions et de prêts qui peut aller jusqu'à 1 000 €/m<sup>2</sup> de surface habitable. Retrouvez les trois fiches descriptives des financements proposés par Action Logement (parc privé, parc social et intermédiaire, accession sociale) sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr).

Les délégations régionales d'Action Logement sont chargées de la mise en œuvre de ce programme aux côtés des territoires.

## EXEMPLES DE CONCRÉTISATIONS



### Ambérieu-en-Bugey (01)

Réalisation d'une résidence intergénérationnelle (13 logements familiaux, 8 logements adaptés aux personnes âgées, une cantine scolaire pour le Groupe scolaire voisin, une toiture terrasse, végétalisée et paysagée). Cette résidence est issue de la transformation d'un garage désaffecté depuis des années, devenu au fil du temps un parking sauvage.

€ Financement Action Logement : 1 054 000 € (49 % du coût total de l'opération)

📅 Fin des travaux : mars 2021



### CHIFFRES-CLÉS

- **1,5 milliard d'euros** sur 5 ans avec un mode de financement inédit (45 % de subventions et 55 % de prêts)
- **45 conventions** d'acquisition-réhabilitation validées au 15 mars
- **3 000 logements** identifiés
- **90 projets** immobiliers en cours de montage
- Des interventions sur des petites résidences : en moyenne, **10 logements par immeuble** traité pour un **financement moyen de 500 000 euros**



### Pau (64)

Acquisition-amélioration d'un immeuble de qualité du 19<sup>ème</sup> siècle pour la réalisation de 21 logements locatifs sociaux, rue du 14 juillet, à quelques minutes à pied du centre-ville. Cette opération est emblématique de la revalorisation de ce quartier historique.

La SIAB réalise des travaux de confortement, de curage et de dépollution. La production de logements est assurée par une ESH.

€ Financement Action Logement : 1 480 000 € (53 % du coût total de l'opération)

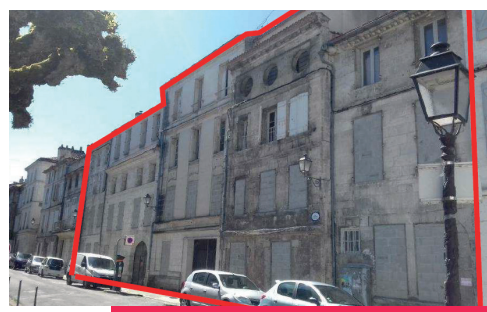
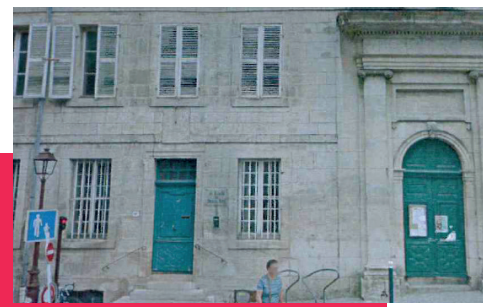
📅 Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

### Dole (39)

Acquisition-réhabilitation par un opérateur SCI familiale, d'une ancienne école des Beaux-Arts, rue des Arènes, pour l'aménagement d'une résidence principale et la production de 6 logements conventionnés.

€ Financement Action Logement : 347 000 € (46 % du coût total de l'opération)

📅 Fin des travaux : septembre 2020



### Angoulême (16)

Transformation de l'ancienne clinique Sainte-Marthe désaffectée depuis 1999 située dans le secteur sauvegardé du centre-ville, rue du Minage. La réhabilitation du bâtiment en résidence comportera 19 logements conventionnés.

€ Financement Action Logement : 820 000 € (40 % du coût total de l'opération)

📅 Fin des travaux : décembre 2020

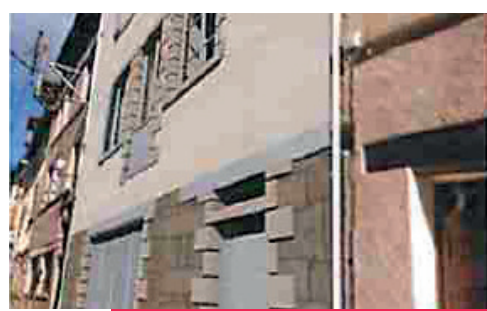
### Colmar (68)

Restructuration-extension du bâtiment existant, 7 rue Saint Josse, pour la production de 17 logements PLS.

L'acquisition est formalisée par un bail emphytéotique entre Pôle Habitat Colmar et la Ville de Colmar.

€ Financement Action Logement : 376 500 € (22 % du coût total de l'opération)

📅 Fin des travaux : décembre 2019



### Tulle (19)

Démolition-reconstruction par l'opérateur Polygone, dans le cadre d'une opération de Résorption d'Habitat Insalubre (RHI) pour la production de 3 logements sociaux.

€ Financement Action Logement : 244 630 € (42 % du coût total de l'opération)

📅 Fin des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2020

# ECHANGER POUR FAIRE ÉMERGER DES SOLUTIONS

**Les « Rencontres Territoriales du Logement » menées en région entre le 4 mars et le 11 avril ont permis à l'ensemble des acteurs locaux du logement et de l'emploi, d'échanger très largement sur la question de la fracture sociale et territoriale et de faire émerger les besoins et solutions concrètes en matière d'habitat.**

Au nom de leur utilité sociale et de la mission d'intérêt général portée par Action Logement, les Partenaires sociaux ont tenu à organiser un temps d'échanges sur la question du logement qui se trouve à la croisée de divers enjeux sociétaux et économiques : inégalités territoriales, pouvoir d'achat, tensions sociales... C'est dans cet état d'esprit que se sont déroulées les Rencontres territoriales. Chacune d'elle, en métropole et dans les territoires ultramarins, a réuni plusieurs dizaines de participants et a donné la parole aux collectivités, aux associations, aux fédérations professionnelles, aux entreprises ou encore aux organismes du logement social.

Au final, en quelques semaines, ce sont 17 rencontres et plusieurs heures de débats qui ont été une occasion exceptionnelle de confronter des points de vue mais surtout d'évaluer les attentes et les défis au plus près du terrain et de formuler des propositions. Des besoins spécifiques ont clairement émergé selon les régions qu'il s'agisse de l'attractivité en zone détendue, de solutions nouvelles pour les publics prioritaires ou encore du logement des saisonniers.

Le groupe Action Logement va recenser dans une publication prochaine, l'ensemble des observations émises au cours de ces échanges. Elles seront prises

en compte dans les actions qui se déploieront, en particulier dans le cadre du Plan d'Investissement Volontaire signé le 25 avril dernier par Action Logement mobilisant 9 milliards d'euros pour l'accès au logement et la mobilité.



**En action pour le logement, partout en France.**

Action Logement agit sur tous les territoires pour :

- **lutter contre les fractures territoriales** en finançant massivement les programmes nationaux de revitalisation des centres de villes moyennes (Action Coeur de ville) et de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (ANRU);
- **lutter contre la fracture sociale** en engageant un plan exceptionnel d'investissement pour augmenter l'offre de logements neufs, sociaux et intermédiaires;
- **faciliter l'accès au logement des salariés**, favoriser leur mobilité et ainsi agir au profit de l'accès à l'emploi et du pouvoir d'achat.

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

**Action Logement**   
Reconnu d'utilité sociale

Action Logement facilite l'accès au logement des salariés pour favoriser l'emploi, partout en France.

## NOMINATIONS



**Nizar Assani Hanaffi,**  
36 ans, MEDEF, a été désigné Président du Comité territorial Action Logement Mayotte. Il a pris ses fonctions le 18 septembre 2018.



**Joël Chéritel,**  
63 ans, a été élu, sur proposition du MEDEF, à la présidence d'Action Logement Services, par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 19 décembre dernier. Il est le fondateur et Président de RétiS, société spécialisée dans le domaine des réseaux informatiques et de la cybersécurité.



**Frédéric Motte**  
Président



**Michel-Ange Parra**  
Vice-président

**Frédéric Motte** (MEDEF) et **Michel-Ange Parra** (FO) ont été nommés en février respectivement Président et Vice-président de l'Organisme National de Vente HLM. L'ONV est dirigé par Fabrice HAINAUT, auparavant Directeur Général de l'OPHIS Puy-De-Dôme.